

2021-1556
2022-07-28

ALBAUGH BROMOXYNIL OCTANOATE TECHNIQUE

SOLIDE

HERBICIDE

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

N° D'HOMOLOGATION 32470 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : Bromoxynil (présent sous forme d'ester octanoate) 67,2 %

DANGER



POISON

CONTENU NET : 50-1050 kg, Vrac

Albaugh, Inc.
1525 NE 36th Street
Ankeny, IA 50021
USA
1-800-247-8013

MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS :

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Nocif en cas de contact avec la peau et en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux. Porter des gants de protection et un écran facial lorsqu'on manipule le produit. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Se laver à fond les mains et la peau exposée après avoir manipulé le produit. Éviter de respirer la poussière.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le Traitement.

En cas d'inhalation

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS

Garder les spectateurs à l'écart. Ne pas fumer, boire ou manger pendant le nettoyage. Porter un

équipement de protection (respirateur, combinaison, bottes de caoutchouc et gants de protection), et balayer le produit, le ramasser à la pelle et le mettre dans un baril. Humecter le produit renversé et utiliser une poudre à balayer absorbante pour empêcher la poussière. Ajouter les emballages endommagés au baril et le sceller pour l'élimination dans un site d'enfouissement approuvé.

Laver le lieu du déversement avec de l'eau et mettre l'eau contaminée dans un baril pour l'élimination dans un site d'enfouissement approuvé. Retirer et laver tous les vêtements et l'équipement de protection. Prendre une douche et se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir nettoyé le déversement.

ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant original durant l'entreposage. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, bien aéré, loin des semences, des aliments pour animaux, des engrais.

Garder loin du feu, d'une flamme nue ou de toute autre source de chaleur.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant et les organismes provinciaux de réglementation.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.